

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 mai 2008

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de voix : 14

L'an deux mille huit le quatorze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITEN, Sylvain PRATI, adjoints, Sandrine MELCHIOR, Sophie HUIN, Valérie LLORENS, Laurent RIEFFEL, Bernard HEINE, Thierry LEGER, Jean-Claude ZDUN, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN

Absents avec excuses : Isabelle LEMOINE

Le procès-verbal de la séance dernière est lu et adopté.

POINT 1

RETRAIT DES DELIBERATIONS EN DATE DU 18 MARS, 26 MARS ET 11 AVRIL 2008 CONCERNANT LES COMMISSIONS

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet lui indiquant que seuls les membres du conseil municipal peuvent faire partie des commissions.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer les différentes délibérations concernant ces commissions.

POINT 2

COMITES CONSULTATIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer des comités consultatifs.

Les candidats sont élus à la majorité absolue et au scrutin secret.

Les différentes comités se composent comme suit :

Comité des finances : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Laurent RIEFFEL, Dominique LEBRUN, Sandrine MELCHIOR, Eric MARCHAL, Virginie LEMORT et David LEDENY

Comité des travaux et bâtiments communaux : Pierre HEINE, Bernard WEITEN, Bernard HEINE, Jean-Claude ZDUN, Amar CHALAL, Marc HAAS et Fabrice BOLLARO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 mai 2008

Comité scolaire : Pierre HEINE, Sylvain PRATI, Sophie HUIN, Valérie LLORENS, Alexandre BUTTO et Sophie HAAS

Comité périscolaire : Pierre HEINE, Carole BOLLARO, Valérie LLORENS, Sophie HUIN, Isabelle LEMOINE, Fabien KILLIAN, Sandrine MELCHIOR, Jean-Claude ZDUN

Comité information et de communication : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Dominique LEBRUN, Sylvain PRATI, Thierry LEGER, Marc HAAS, Dominique HALLÉ, Eric MARCHAL et David LEDENY

Comité urbanisme et aménagement : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Sandrine MELCHIOR, Laurent RIEFFEL, Dominique LEBRUN, Bernard HEINE, Isabelle LEMOINE, Bernard WEITTEN, Alexandre BUTTO, Leslio DE BENEDICTIS

Comité des fêtes et associations : Pierre HEINE, Sylvain PRATI, Laurent RIEFFEL, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Isabelle LEMOINE, Thierry LEGER, Vincent ESCH

Comité agricole, forêt, curage des fossés : Pierre HEINE, Bernard WEITTEN, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Sandrine MELCHIOR, Jean-Claude ZDUN, Dominique LEBRUN, Valérie LLORENS

Comité junior/senior : Pierre HEINE, Sylvain PRATI (junior), Carole BOLLARO (senior), Fabien KILLIAN, Thierry LEGER, Jean-Claude ZDUN, Sandrine MELCHIOR, David ERB, Didier BRANZI, Valérie LLORENS, Sophie HUIN

Comité cadre de vie, environnement et sécurité routière : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Dominique LEBRUN, Isabelle LEMOINE, Bernard HEINE, Bernard WEITTEN, Valérie LLORENS et David ERB.

POINT 3

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer des comités consultatifs.

Les candidats pour la commission d'appel d'offres sont élus à la majorité absolue et au scrutin secret.

La commission de compose ainsi :

Pierre HEINE, Président.

Les membres titulaires : Carole BOLLARO, Didier BRANZI et Bernard WEITTEN

Les membres suppléants : Thierry LEGER, Bernard HEINE et Dominique LEBRUN

Séance ordinaire du 14 mai 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

POINT 4 **ASSAINISSEMENT DE METZERVISSE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'avant-projet relatif aux travaux d'assainissement de Metzervisse s'élevant à 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'avant-projet, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt s'élevant à 2 000 000 € (montant total HT de l'opération) et décide sa réalisation.

POINT 5 **ACHAT LIVRES SCOLAIRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un complément de livres pour les classes dont les effectifs augmentent à la rentrée scolaire de 2008.

Les commandes seront passées auprès de la coopérative université club pour un montant de 214.40 € et auprès des éditions SEDI pour un montant de 269.10 €.

POINT 6 **REDEVANCE DE DISPENSE DE FOSSE SEPTIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la taxe sur la redevance de fosse septique. Cette décision concerne les nouvelles demandes de permis de construire à compter du 15 mai 2008.

POINT 7 **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la taxe locale d'équipement de 3% à 5%. Cette décision concerne les nouvelles demandes de permis de construire à compter du 15 mai 2008.

POINT 8 **SUBVENTION A LA MISSION LOCALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 508 € au titre de l'année 2008.

POINT 9 **AUVENT ELECTRIQUE**

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un fax provenant de la communauté de commune de l'Arc Mosellan concernant la cession d'un auvent électrique.

Une offre de prix doit être parvenue à la CCAM pour les communes intéressées afin de l'attribuer au plus offrant.

Séance ordinaire du 14 mai 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fait une proposition de 1050 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**POINT 10
JOURNÉE DE SOLIDARITÉ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, envisage la mesure suivante concernant la journée de solidarité.

Le personnel communal devra effectuer 7 heures supplémentaires soit en heures fractionnées ou en journée continue.

**POINT 11
A.T.E.S.A.T**

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de la Direction Départementale de l'Équipement concernant une convention pour l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

**POINT 12
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par décret du 25 avril 2007.

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au conseil municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0.035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Séance ordinaire du 14 mai 2008

**POINT 13
CALIBRAGE DE LA RD 118C - INDEMNISATION**

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier du Président du Conseil Général concernant le projet de calibrage de la RD 118C qui a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2007.

Une offre d'indemnisation de 497.81 € pour les parcelles touchées a été proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette indemnisation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**POINT 14
REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'installer un routeur à la mairie pour permettre d'accéder à internet.

La société Topachat.com n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, M. Didier BRANZI a réglé cet achat avec sa carte bancaire personnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser Didier BRANZI